

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TROYES - 1001 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 02/07/2026 - 3185 - 1993 B 00060 - 390 293 736 - A.M. MOTORACING

Désignation de l'entreprise : SARL AM MOTO RACING		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12				
Adresse de l'entreprise : 167 AVENUE GENERAL VANIER 10000 TROYES		Durée de l'exercice précédent * 12				
Numéro SIRET * 3 9 0 2 9 3 7 3 6 0 0 0 2 6		Néant ☐ *				
		Exercice N, clos le, 31/12/2025	N-1 31/12/2024			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISE *	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC		
		Fonds commercial	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC		
		Constructions	AP	AC	16 868	2 455
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	27 675	2 766
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	94 174	74 630
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW		
		Participations	CS	CT		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	4 780	4 780
		TOTAL (II)	BJ	BK	138 717	67 389
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU	354 113	300 940
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	12 118	8 096
		Autres créances (3)	BZ	CA	17 841	15 806
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CO		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Disponibilités		CF	CG	1 295	38 569	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI			
	TOTAL (III)	CJ	CK	385 367	363 411	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	IA	138 717	452 756	448 042
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances : ✓		

Copie certifiée
conforme

Désignation de l'entreprise SARL AM MOTO RACING			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 8 000)	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	145 873	106 285
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	5 313	39 589
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TO TAL (I)	DL	159 986
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TO TAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	111 337	119 713
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	201	201
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	5 411	33 560
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	153 195	126 575
	Dettes fiscales et sociales	DY	22 626	13 319
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TO TAL (IV)	EC	292 770	293 369
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	452 756	448 042
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	218 091	259 808
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	26 765		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **SARL AM MOTO RACING**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
						1		2	
								3	
								4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Com- posants	M2		KP	18 096	KQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Com- posants	M3		KS	29 351	KT	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	40 825	KW	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *				KY	106 999	KZ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	3 255	LC	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF	
		Immobilisations corporelles en cours				LH		LI	
		Avances et acomptes				LK		LL	
	TOTAL III				LN	198 526	LO		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		
	Autres participations				8U		8V		
	Autres titres immobilisés				1P		1R		
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	4 780	1U	4 780	
	TOTAL IV				LQ	4 780	LR	4 780	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	203 306	ØH			
						ØI	206 106		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				par virement de poste à poste		3		4	
				1		2			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	1X
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	18 096	MH	18 096	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	29 351	MK	32 151	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	40 825	MN	40 825	MO
		Matériel de transport	IV		MP	106 999	MQ	106 999	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	3 255	MT	3 255	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX
		Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF
	TOTAL III		IY		NG	198 526	NH	201 326	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ
	Autres titres immobilisés		11		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières		12		2E	4 780	2F	4 780	2G
	TOTAL IV		13		NJ	4 780	NK	4 780	2H
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		14		ØK	203 306	ØL	206 106	ØM	

Désignation de l'entreprise : SARL AM MOTO RACING										Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH		
TOTAL I			RK		RM		RN		RO		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV	15 641	PW	16 868	PX	15 641	PY	16 868	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	26 585	QA	27 675	QB	26 585	QC	27 675	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	40 398	QE	40 685	QF	40 398	QG	40 685	
	Matériel de transport		QH	32 797	QI	50 233	QJ	32 797	QK	50 233	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	3 255	QM	3 255	QN	3 255	QO	3 255	
corporelles	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
	TOTAL II		QU	118 675	QV	138 717	QW	118 675	QX	138 717	
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	118 675	ØP	138 717	ØQ	118 675	ØR	138 717	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations							SP			SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL AM MOTO RACING							Néant ☐ *
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
		9U	9V	9W	9X		
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF	UH	UK		
		UG					
		UJ					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.						10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL AM MOTO RACING										Néant ☐		
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT	4 780	UV		UW	4 780				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA									
	Autres créances clients		UX	12 118		12 118						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		Z1									
	Personnel et comptes rattachés		UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	5 495		5 495						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	216		216						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)		VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	12 131		12 131						
	Charges constatées d'avance		VS									
	TOTAUX			VT	34 739	VU	29 959	VV	4 780			
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE									
			VF									
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	26 765		26 765						
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	84 572		15 305		27 836		41 431		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	153 195		153 195						
Personnel et comptes rattachés			8C	8 152		8 152						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	6 193		6 193						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	8 213		8 213						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	67		67						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	201		201						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	287 359	VZ	218 091		27 836		41 431		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	84 572	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	201			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	119 713	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

Désignation de l'entreprise : SARL AM MOTO RACING						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122025			
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	5 313	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	WB				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW				
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	938	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7				
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								WO			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ			
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3	
TOTAL I								WR	6 251		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WU		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WV		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WH		
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation								WP		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								WW		
									WB		
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *								I6		
	Majoration d'amortissement *								WZ		
	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art. 44 quinquies A)		HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	XA	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)		PB		
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS	
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dé gagée par le report en arrière de déficit		ZI	XG	
	Dt déd. exc (art. 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art. 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art. 39 decies C)		YC		
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL	Dt déd. exc (art. 39 decies D)		YD		
Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	6 251		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									XO		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	6 251			0	

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2026

Désignation de l'entreprise SARL AM MOTO RACING		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	7 320	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO
	↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2026

Désignation de l'entreprise : SARL AM MOTO RACING										Néant ☐ *																																																																																																																																																																																																																																				
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB																																																																																																																																																																																																																																							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	39 589		Dividendes	- Autres réserves	ZD	145 873																																																																																																																																																																																																																																						
	Prélèvements sur les réserves	ØE	106 285		Autres répartitions		ZE																																																																																																																																																																																																																																							
					Report à nouveau		ZF																																																																																																																																																																																																																																							
	TOTAL I	ØF	145 873			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG																																																																																																																																																																																																																																						
					TOTAL II		ZH	145 873																																																																																																																																																																																																																																						
RENSEIGNEMENTS DIVERS																																																																																																																																																																																																																																														
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4"></th> <th colspan="2">Exercice N :</th> <th colspan="2">Exercice N-1 :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">ENGAGEMENTS</td> <td>- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)</td> <td>J7</td> <td></td> <td>YQ</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Engagements de crédit-bail immobilier</td> <td></td> <td></td> <td>YR</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Effets portés à l'escompte et non échus</td> <td></td> <td></td> <td>YS</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="8">DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</td> <td>- Sous-traitance</td> <td></td> <td></td> <td>YT</td> <td>28 491</td> <td></td> <td>29 445</td> </tr> <tr> <td>- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)</td> <td>J8</td> <td>9 973</td> <td>XQ</td> <td>40 406</td> <td></td> <td>40 227</td> </tr> <tr> <td>- Personnel extérieur à l'entreprise</td> <td></td> <td></td> <td>YU</td> <td>3 545</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)</td> <td></td> <td></td> <td>SS</td> <td>4 562</td> <td></td> <td>4 914</td> </tr> <tr> <td>- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages</td> <td></td> <td></td> <td>YV</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)</td> <td>ES</td> <td></td> <td>ST</td> <td>90 711</td> <td></td> <td>96 396</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052</td> <td>ZJ</td> <td>167 715</td> <td></td> <td>170 982</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">IMPOTS ET TAXES</td> <td>- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE</td> <td></td> <td></td> <td>YW</td> <td>2 912</td> <td></td> <td>2 792</td> </tr> <tr> <td>- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)</td> <td>ZS</td> <td></td> <td>9Z</td> <td>6 961</td> <td></td> <td>13 427</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052</td> <td>YX</td> <td>9 873</td> <td></td> <td>16 219</td> </tr> <tr> <td>- Montant de la T.V.A. collectée</td> <td></td> <td></td> <td>YY</td> <td>228 579</td> <td></td> <td>251 203</td> </tr> <tr> <td rowspan="10">DIVERS</td> <td>- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations</td> <td></td> <td></td> <td>YZ</td> <td>190 890</td> <td></td> <td>182 464</td> </tr> <tr> <td>- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2025) *</td> <td></td> <td></td> <td>ØB</td> <td>104 537</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *</td> <td></td> <td></td> <td>ØS</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *</td> <td></td> <td></td> <td>ZK</td> <td></td> <td>%</td> <td>%</td> </tr> <tr> <td>- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI)</td> <td></td> <td></td> <td>ZR</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Si oui, indiquer 1, sinon 0</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice</td> <td></td> <td></td> <td>RG</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI</td> <td></td> <td></td> <td>RH</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe</td> <td>JA</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">Groupe : résultat d'ensemble</td> <td>JD</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale</td> <td>JH</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">N° SIRET de la société mère du groupe</td> <td>JJ</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="4">TRAVAILLEURS INDEPENDANTS</td> <td colspan="6">Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social</td> <td>JQ</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="6">Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social</td> <td>JR</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="6">Revenu brut social (si le montant est négatif)</td> <td>JS</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="6">Revenu brut social (si le montant est positif)</td> <td>JT</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>																Exercice N :		Exercice N-1 :		ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ				- Engagements de crédit-bail immobilier			YR				- Effets portés à l'escompte et non échus			YS				DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	28 491		29 445	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	9 973	XQ	40 406		40 227	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	3 545			- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	4 562		4 914	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV				- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	90 711		96 396	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	167 715		170 982	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	2 912		2 792	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	ZS		9Z	6 961		13 427	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	9 873		16 219	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	228 579		251 203	DIVERS	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	190 890		182 464	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2025) *			ØB	104 537			- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS				- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK		%	%	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI)			ZR				- Si oui, indiquer 1, sinon 0							- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG				- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH				Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe			JA				Groupe : résultat d'ensemble			JD				Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH				N° SIRET de la société mère du groupe			JJ				TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social						JQ		Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social						JR		Revenu brut social (si le montant est négatif)						JS		Revenu brut social (si le montant est positif)						JT	
				Exercice N :		Exercice N-1 :																																																																																																																																																																																																																																								
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ																																																																																																																																																																																																																																										
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR																																																																																																																																																																																																																																										
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS																																																																																																																																																																																																																																										
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	28 491		29 445																																																																																																																																																																																																																																							
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	9 973	XQ	40 406		40 227																																																																																																																																																																																																																																							
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	3 545																																																																																																																																																																																																																																									
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	4 562		4 914																																																																																																																																																																																																																																							
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV																																																																																																																																																																																																																																										
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	90 711		96 396																																																																																																																																																																																																																																							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	167 715		170 982																																																																																																																																																																																																																																							
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	2 912		2 792																																																																																																																																																																																																																																						
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)		ZS		9Z	6 961		13 427																																																																																																																																																																																																																																							
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	9 873		16 219																																																																																																																																																																																																																																								
- Montant de la T.V.A. collectée				YY	228 579		251 203																																																																																																																																																																																																																																							
DIVERS	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	190 890		182 464																																																																																																																																																																																																																																							
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2025) *			ØB	104 537																																																																																																																																																																																																																																									
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS																																																																																																																																																																																																																																										
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK		%	%																																																																																																																																																																																																																																							
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI)			ZR																																																																																																																																																																																																																																										
	- Si oui, indiquer 1, sinon 0																																																																																																																																																																																																																																													
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG																																																																																																																																																																																																																																										
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH																																																																																																																																																																																																																																										
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe			JA																																																																																																																																																																																																																																										
	Groupe : résultat d'ensemble			JD																																																																																																																																																																																																																																										
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH																																																																																																																																																																																																																																											
N° SIRET de la société mère du groupe			JJ																																																																																																																																																																																																																																											
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social						JQ																																																																																																																																																																																																																																							
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social						JR																																																																																																																																																																																																																																							
	Revenu brut social (si le montant est négatif)						JS																																																																																																																																																																																																																																							
	Revenu brut social (si le montant est positif)						JT																																																																																																																																																																																																																																							

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SARL AM MOTO RACING**

Néant ☐ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL AM MOTO RACING**

Néant ☐ *

- Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
● Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ● ou 12,80 % ●.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ● *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ● *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ④	Solde des moins-values à reporter col. ⑤ = ② + ③ - ④ - ⑤
	A 19 % ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ⑥		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2026

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL AM MOTO RACING					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL AM MOTO RACING		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012025		et clos le : 31122025	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	5	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 325 870	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
TOTAL 1	OX	1 325 870	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	411	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF	4 463	
Variation positive des stocks	OD	53 173	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	58 047	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	1 018 247	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	83 216	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	759	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	217	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	1 102 439	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	281 478
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	281 478
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 325 870	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	01/01/2025	GZ 31/12/2025
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 39029373600026

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AM MOTO RACING

ADRESSE (voie) 167 AVENUE GENERAL VANIER

CODE POSTAL 10000

VILLE TROYES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1
Totalisation	P5	1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	500
Totalisation	P6	500

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille ARCHIMAUD Prénom(s) ERIC
 Nom d'usage ARCHIMBAUD % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 500
 Naissance : Date 03051964 N° département 51 Commune VITRY LE FRANCOIS Pays FRANCE
 Adresse : N° 7 Voie RUE DU PRES BYTERE
 Code postal 10150 Commune LUYERES Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 39029373600026

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AM MOTO RACING

ADRESSE (voie) 167 AVENUE GENERAL VANIER

CODE POSTAL 10000 VILLE TROYES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SARL AM MOTO RACING	39029373600026	4540Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
167 AVENUE GENERAL VANIER		
10000 TROYES		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	6 251
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € ou 42 500 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	

III. Bénéfices soumis au taux normal	
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065
	6 251

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%	
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065

SARL AM MOTO RACING
SARL AU CAPITAL DE 8.000 EUROS
167 AV MAJOR GENERAL VANIER
10000 TROYES
N° SIRET 390 293 736 00026

TABLEAU DES AFFECTATIONS
DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Montants précédés du signe (-)
Lorsqu'il s'agit de montants négatifs.

ORIGINE

1. Report à nouveau antérieur.....	
2. Résultat de l'exercice.....	5 313 euros
3. Prélèvement sur les réserves.....	
 TOTAL.....	 5 313 euros

PROPOSITIONS ET AFFECTATIONS DU RESULTAT SOUMIS
A L'ASSEMBLEE

4. Affectation aux réserves :	
- Réserves légales.....	
- Réserves spéciales des plus-values à long terme.....	
- Réserves facultatives.....	5 313 euros
 5. Dividendes.....	
 6. Autres répartitions.....	
 7. Report à nouveau.....	
 TOTAL.....	 5 313 euros

RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE

L'affectation du résultat proposée par la gérance a été adoptée par l'assemblée.

ANNEXE AU 04 JUIN 2026
SARL AM MOTO RACING
SARL AU CAPITAL DE 8.000 EUROS
167 AV MAJOR GENERAL VANIER
10000 TROYES
N° SIRET 390 293 736 00026

MODES ET METHODES D'EVALUATION

1°) HYPOTHESES DE BASE

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'images fidèles ont été respectés à partir des hypothèses de bases suivantes :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

2°) REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable Générale.

3°) METHODES DES COUTS HISTORIQUES

La méthode de base retenue pour l'entrée en évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros courants.

En ce qui concerne la valorisation du stock final, elle a été effectuée suivant la méthode du Premier entré Premier sorti.

METHODES DE CALCULS DES AMORTISSEMENTS ET DES PROVISIONS

1°) AMORTISSEMENTS

Voir tableau fiscal N° 2055 « AMORTISSEMENTS »

L'amortissement économique a été pratiqué sous la forme linéaire en fonction de la durée de vie normale.

CAPITAL SOCIAL

Le tableau, ci-après, récapitule par catégories de titres composant le capital social, leur variation pendant l'exercice.

Mouvement de l'exercice

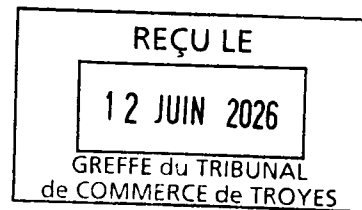
CATEGORIES DE TITRES	NOMBRE EN DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTION	NOMBRE EN FIN D'EXERCICE	VALEUR NOMINALE	MONTANT
PARTS SOCIALES	500	0	0	500	16	8.000

Dettes garanties par des sûretés réelles

La récapitulation des dettes de l'entreprise garanties par des sûretés réelles (hypothèques, gage, nantissements, ...) se présente comme suit en fin d'exercice :

164 – EMPRUNT AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT.... : 111 337 €

SARL AM MOTO RACING
SARL AU CAPITAL DE 8.000 EUROS
167 AV MAJOR GENERAL VANIER
10000 TROYES
N° SIRET 390 293 736 00026



RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Appelé à statuer sur les comptes de l'exercice

Clos le 31 DECEMBRE 2025

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur la marche des affaires de notre société au cours de l'exercice et de soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

Au cours de cet exercice, nous avons réalisé un Chiffre d'Affaires HORS TAXE de 1 325 870 euros, alors que lors de l'exercice précédent il était de 1 344 164 euros, soit une diminution de 18 294 euros.

Le résultat net est un bénéfice de 5 313 euros et l'affectation suivante est proposée :

- Au compte réserves facultatives..... 5 313 euros

Rappelons par référence à l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, que la société n'a distribué aucun dividende au titre de cet exercice.

Nous vous demandons de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont proposées.

Le 04 juin 2026

LA GERANCE

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

SARL AM MOTO RACING
SARL AU CAPITAL DE 8.000 EUROS
167 AV MAJOR GENERAL VANIER
10000 TROYES
N° SIRET 390 293 736 00026

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 04 JUIN 2026

L'an Deux Mille Vingt six, le 04 juin à 9 heures, les associés de la **SARL AM MOTO RACING**, Société à responsabilité limitée au capital social de 8.000 euros, se sont réunis au siège en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du gérant Monsieur ARCHIMBAUD Eric.

Sont présents :

Monsieur ARCHIMBAUD Eric, propriétaire de 500 parts

L'assemblée est présidée par Monsieur ARCHIMBAUD Eric, gérant.

Le gérant constate que les associés présents ou régulièrement représentés, possèdent ensemble 500 parts sociales et qu'en conséquence, l'Assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires conformément aux dispositions des statuts.

Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1. les récépissés des lettres recommandées de convocations.
2. les pouvoirs des associés représentés par des mandataires.
3. le rapport de gestion.
4. l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe.
5. le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le gérant déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- Examen et approbation de ces comptes et rapports.
- Affectation des résultats de l'exercice.
- Questions diverses

Puis lecture est donnée du rapport de gestion.



La discussion est ouverte. Personne ne demandant plus la parole, la gérance met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la gérance, de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée, que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et notamment, de la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus entier à la gérance pour l'accomplissement de sa mission concernant l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu lecture du rapport de la gérance sur les conventions, approuve tant les conclusions de ce rapport que les conventions sur lesquelles il porte.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve ce rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice, tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice un résultat bénéficiaire de 5 313 euros. Elle décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

1. Au compte réserves facultatives 5 313 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé, le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés.

